

Doit-on démanteler l'Etat-providence en Algérie ?



Par Abdelmadjid Bouzidi
abdelmadjidbouzidi@yahoo.fr

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'Etat-providence n'est pas l'Etat de l'assistanat social, ni, dans le cas de l'Algérie, l'Etat distributeur de la rente pétrolière.

On qualifie d'Etat providence (en anglais "welfare state" littéralement l'Etat du bien-être) un Etat qui intervient dans le domaine social à travers un système global et cohérent de soutien et de prise en charge collective qui permet de garantir une sécurité de revenu face aux différents risques sociaux tels que la maladie, les accidents de travail, le décès, la vieillesse, la maternité, le chômage.

Le modèle social européen relève de l'Etat-providence notamment celui des pays nordiques ou encore de la France.

Selon la conception de l'Etat-providence, l'Etat doit jouer un rôle actif dans la recherche et la réalisation du progrès économique et social. Cette conception s'oppose à celle de libéralisme économique, de l'Etat-gendarme, selon laquelle l'Etat doit être cantonné dans des fonctions non économiques telles que la protection des individus et de la propriété par l'armée, la justice et la police

mais avec, cependant, un devoir de prise en charge des activités non rentables telles que les travaux d'infrastructures.

L'Etat-providence est d'inspiration théorique keynésienne. Il cherche à associer dynamique économique et progrès social, compétitivité et solidarité, Etat et marché. La situation d'Etat-providence a été arrachée au capitalisme par les différentes luttes ouvrières. C'est en 1942, en Grande-Bretagne, que l'on a coutume de dater l'avènement de l'Etat-providence suite au rapport Beveridge sur la sécurité sociale. De nos jours, les notions d'Etat-providence et de protection sociale sont synonymes et recouvrent une même réalité qui caractérise le capitalisme contemporain.

La question de l'Etat-providence pose celle de son financement. Celui-ci est assuré par des cotisations sociales des salariés, les dépenses publiques de l'Etat et des collectivités locales. Avec le ralentissement de la croissance économique et donc des ressources de l'Etat et des entreprises, l'Etat-providence est entré en crise. C'est la crise du financement de la protection sociale qui est la crise de l'Etat-providence.

Cette crise du financement s'explique par les recettes qui diminuent (il y a beaucoup plus de chômeurs qui ne cotisent pas) et des dépenses qui augmentent. La crise de l'Etat-providence est due aussi aux coups de boutoir incessants des néolibéraux qui attribuent la faible compétitivité de l'économie et des entreprises ainsi que le poids jugé trop lourd du déficit budgétaire et de la dette publique à cette "politique d'assistanat social" mise en œuvre par l'Etat et qui, selon eux, n'encourage pas les travailleurs à l'effort au travail et à la productivité de même qu'elle décourage, à l'autre bout de la chaîne, les entrepreneurs et alourdit les charges qui pèsent sur les entreprises.

Dans notre pays aussi, l'Etat providence est en crise : la Caisse nationale de retraites (CNR) traîne des problèmes financiers considérables et l'avenir des retraités est loin d'être assuré.

De son côté, la Caisse nationale des assurances sociales (Cnas) est menacée de faillite si le taux de chômage reste ce qu'il est ou, pire encore, s'aggrave encore. On sait déjà que cette caisse connaît une baisse importante des

recettes (le nombre de cotisants diminue) et une hausse aussi importante des dépenses (sous l'effet de la hausse des prix des médicaments et de l'élargissement du nombre d'assurés puisque même les bénéficiaires du filet social et leurs ayants droit bénéficient de la couverture Cnas).

Les mesures draconiennes mises en place par la Caisse pour le recouvrement par les assurés de leurs dépenses de santé témoignent des difficultés financières que connaît la Caisse. La Caisse nationale d'allocation-chômage (Cnac) est aujourd'hui en bonne santé financière mais pourra-t-elle assurer l'allocation-chômage à des travailleurs qui sont de plus en plus nombreux à être libérés dans le cadre de la restructuration des entreprises publiques et de leur privatisation ?

Bref, la question de la protection sociale est plus que jamais d'actualité chez nous. Pourtant, c'est l'une des questions qui semble préoccuper le moins le gouvernement. Qui d'entre nous a entendu parler de réforme du système de protection sociale ? Sait-on seulement qu'aucune réforme sérieuse de l'économie à

même de relancer le développement sur de nouvelles bases n'est possible sans une politique sociale juste et solidaire ?

Or, celle-ci demande un financement pérenne. Quant à l'affirmation selon laquelle "en Algérie, l'Etat-providence c'est fini !", il vaut mieux la mettre sur le compte d'une incompréhension du concept d'Etat-providence. En effet, la justice et la solidarité sociales sont des revendications inscrites dans l'histoire même du mouvement national et auxquelles les Algériens ne seront jamais prêts à renoncer.

Comme nous avons déjà eu à le souligner : le nouveau système économique algérien devra être fondé sur un triple compromis entre le capital et le travail, le marché et l'Etat, la compétition et la solidarité.

A. B.

POUSSE AVEC EUX !

Par Hakim Laâlam

laalamh@yahoo.fr
laalamhakim@hotmail.com



Pour des raisons techniques, nous ne pouvons publier la chronique de Hakim Laâlam. Le fumeur de thé s'excuse auprès de ses lecteurs. Rendez-vous demain.